



Résolution 176 (1960)¹

Réponse au premier rapport de l'OAA

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée remercie l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O.A.A.) d'avoir transmis son premier rapport au Conseil de l'Europe et se félicite qu'il ait été décidé de soumettre tous les deux ans à l'Assemblée Consultative un tel rapport sur les activités de l'O.A.A.

2. L'Assemblée sait parfaitement que les activités de l'O.A.A. ne se limitent pas au domaine européen, et qu'elles sont essentiellement consacrées à l'aspect mondial des problèmes de l'alimentation et de l'agriculture. Elle est, toutefois, convaincue qu'il est impossible, aujourd'hui, de réaliser en Europe un bien-être social et économique réel et durable sans apporter une solution aux problèmes qui se posent dans les autres parties du monde, et que les Etats européens doivent donc tenir compte, pour la définition de leurs politiques agricoles, des intérêts des autres pays. Aussi croit-elle que les relations plus étroites qui sont désormais établies entre l'O.A.A. et le Conseil de l'Europe seront profitables aux deux organisations dans la réalisation de leur objectif de progrès économique et social. L'Assemblée a pris note avec le plus vif intérêt de la description et de l'interprétation de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, qui font l'objet de la première partie du rapport. L'Assemblée reconnaît, notamment, que le déséquilibre existant entre la production agricole excédentaire de certaines parties du monde et la sous-nutrition et la malnutrition qui continuent à sévir dans d'autres régions constitue le problème essentiel de l'économie agricole mondiale, et que l'Europe ne peut l'ignorer si elle veut rester fidèle à son idéal et contribuer à l'équilibre économique universel. Elle est convaincue que l'O.A.A., qui a déjà élaboré et fait admettre les principes à suivre dans l'écoulement des excédents, est l'organisme le plus qualifié pour coordonner les efforts dans ce domaine, et elle entend appuyer les efforts de l'O.A.A. dans ce domaine. Elle se félicite également des enquêtes menées par l'O.A.A. sur les mesures de soutien des prix et de stabilisation des revenus, et elle espère que les principes qu'élabore l'O.A.A. en vue d'atténuer les effets néfastes de ces mesures trouveront un appui auprès des gouvernements.

3. L'Assemblée se félicite de la campagne de lutte contre la faim lancée par l'O.A.A. pour alerter l'opinion publique sur la gravité du problème de la sous-nutrition ; elle approuve entièrement cette initiative et rappelle qu'elle a apporté son soutien à la campagne mondiale de l'O.A.A. pour l'emploi de meilleures semences ([Recommandation 218](#)).

4. L'Assemblée partage la préoccupation de l'O.A.A. en ce qui concerne les termes défavorables de l'échange et les difficultés de balance des paiements que connaissent les exportateurs agricoles, et elle estime que l'intérêt à longue échéance de l'économie européenne commande également l'amélioration des termes de l'échange des pays insuffisamment développés. Elle comprend que des solutions doivent être recherchées dans la direction indiquée par le rapport - stabilisation des marchés et élargissement des débouchés des produits primaires, et industrialisation des pays sous-développés - mais au moyen de formules respectant les intérêts de toutes les parties, et elle demande à l'O.A.A. de poursuivre l'étude de cet important problème.

5. L'Assemblée accueille avec satisfaction le projet de développement méditerranéen de l'O.A.A. et rappelle ses propres recommandations tendant à améliorer la situation économique dans cette région : [Recommandation 91 \(1955\)](#) sur le développement économique de l'Europe méridionale, [Recommandation 121 \(1957\)](#) relative au reclassement des agriculteurs réfugiés et excédentaires, [Recommandation 135 \(1957\)](#)

1. Discussion par l'Assemblée les 27 et 28 avril 1960 (5e et 6e séances) (voir [Doc. 1100](#), premier rapport de l'O.A.A., et [1122](#), rapport de la commission de l'Agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 28 avril 1960 (6e séance).



relative à la situation forestière en Europe, et [Recommandation 226 \(1960\)](#) relative à la création d'un centre universitaire agronomique européen des régions méditerranéennes. Elle reconnaît les dangers d'un écart excessif des revenus et des niveaux de vie entre l'Europe méridionale et le reste du continent et note avec satisfaction que la solution préconisée par l'O.A.A. en la matière représente une innovation en ce qu'elle tient compte de toutes les conditions économiques, climatiques, techniques et sociales propres aux pays et régions dont il s'agit.

6. L'Assemblée remercie l'O.A.A. de lui avoir clairement exposé ses activités techniques dans la deuxième partie du rapport et la félicite des améliorations importantes qu'elle a obtenues en matière de statistiques.

7. L'Assemblée approuve l'initiative prise par l'O.A.A. de convoquer chaque année une conférence réunissant les organisations s'occupant des problèmes agricoles européens, afin que celles-ci coordonnent leurs programmes en vue d'éliminer les chevauchements d'activités et d'utiliser au mieux les ressources disponibles. L'Assemblée s'intéresse vivement aux efforts de l'O.A.A. pour accroître la productivité de l'agriculture européenne par l'amélioration des méthodes de production animale et végétale, la mise en valeur des terres et des eaux, le boisement, la protection des plantes et des animaux, et l'utilisation des ressources des mers et des eaux intérieures, pour créer et renforcer les services consultatifs agricoles, et pour aider le petit exploitant à accroître son revenu réel.

8. L'Assemblée attire l'attention de l'O.A.A. sur le projet de Charte sociale européenne qui, dans sa version amendée par l'Assemblée Consultative, prévoit la participation de l'O.A.A. au comité d'experts qui serait institué pour contrôler la mise en oeuvre de la Charte.

9. L'Assemblée se félicite du travail de l'O.A.A. dans le domaine de la nutrition. Elle considère qu'une étude générale de la consommation alimentaire sous tous ses aspects permettra de mieux prévoir les besoins en produits alimentaires et sera, par conséquent, d'une très grande importance pour l'élaboration des politiques agricoles des Etats membres ou des groupes d'Etats. Ces études doivent, en outre, contribuer grandement au progrès de la diététique,

10. L'Assemblée félicite chaleureusement l'O.A.A. des importants résultats déjà obtenus, et elle demande au Secrétariat du Conseil de l'Europe de rechercher avec l'O.A.A. et en liaison avec l'O.E.C.E. les moyens par lesquels l'Assemblée Consultative pourrait apporter une plus grande contribution à l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.